

# Un jeune Réunionnais et sa mère jugés dans une affaire de terrorisme inédite en Outre-mer

lundi 2 mars 2020, par [Thémis](#)

**Les faits pour lesquels comparaissent à partir de ce lundi le Réunionnais Jérôme Lebeau, 25 ans, et sa mère sont considérés comme la première attaque terroriste perpétrée dans un territoire ultramarin.**

*La reconstitution de la fusillade entre Jérôme Lebeau (sous la serviette) et le GIPN s'est déroulée le 6 février 2019, citée Fragrance à Saint-Benoît. — David Chane*

Les affaires de terrorisme ne sont jamais banales. Celle sur laquelle commence à se pencher la cour d'assises spéciale de Paris ce lundi l'est encore moins, car présentée comme la première attaque terroriste à ce jour dans un département d'Outre-mer.

Dans le box des accusés, un fils et sa mère. Jérôme Lebeau, tout juste 25 ans. Marie-Annick Lebeau, 60 ans en mai. Tous deux sont originaires de Saint-Benoît, capitale de l'est de l'île de La Réunion. Lui comparaît pour tentatives de meurtres sur personnes dépositaires de l'autorité publique en relation avec une entreprise terroriste et pour association de malfaiteurs en vue de la préparation de crimes - il encourt la réclusion criminelle à perpétuité. Elle n'est concernée que par ce dernier chef de prévention.

Le 27 avril 2017, à l'heure où les coqs s'égosillent à La Réunion, des échanges de tirs réveillent la cité Fragrance, à Saint-Benoît. Deux fonctionnaires du GIPN sont atteints, l'un au bras, l'autre à la main. Ils ne devront leur vie qu'à « une circonstance indépendante de la volonté de [l'auteur des tirs], la résistance de [leurs] boucliers de protection », conclura l'enquête. En riposte, Jérôme Lebeau reçoit deux balles qui lui traversent le corps, sans toucher d'organe vital.

*Le 27 avril 2017, citée Fragrance à Saint-Benoît, dans l'est de La Réunion, le GIPN procède à l'interpellation de Jérôme Lebeau, soupçonné d'islamisme radical. Deux policiers sont blessés lors de l'intervention. - Philippe Chan Cheung*

## **Un arsenal « signant la préparation d'une véritable action militaire »**

Si l'unité d'élite de la police a pénétré grand matin dans l'appartement occupé par Marie-Annick Lebeau, standardiste au conseil départemental, c'est parce que son fils, dont le casier judiciaire est vierge, a été détecté par les radars de la plateforme Pharos pour des propos tenus sur Internet et appelant au djihad. Lors de la perquisition, un arsenal « signant la préparation d'une véritable action militaire » est mis au jour : plusieurs armes à feu, dont un fusil à pompe de calibre 12 Brenneke, munitions « destinées à du gros gibier et évidemment létales pour l'homme », et qu'a utilisé par Jérôme Lebeau contre le GIPN, une matraque télescopique, un poignard de chasse, des munitions... Plus inquiétant encore, sont présents « des produits chimiques entrant dans la composition d'engins explosifs », comme le TATP, explosif artisanal de « prédilection » des terroristes.

## **« Cibler des militaires en métropole et leur tirer dessus »**

Converti à l'islam en 2014, Jérôme Lebeau n'a, tant en garde à vue que lors de l'enquête, « jamais contesté son adhésion à un islam très dur », ni « son projet de rejoindre dès 2016 Daesh ». Il aurait d'ailleurs admis avoir celui de « cibler des militaires en métropole et de leur tirer dessus ». D'après le jeune homme, qui a commencé à s'entraîner au tir en s'inscrivant dans un stand du nord de l'île, mourir en martyr était « en islam, l'une des meilleures morts ». Dans son ordinateur, quelque 500 vidéos faisant l'éloge de l'organisation islamique ont été découvertes et l'analyse de ses échanges sur la messagerie Telegram a démontré qu'il était en contact avec des personnes pouvant appartenir à Daesh. Deux mois

avant les faits, il a créé un compte Twitter avec pour nom d'utilisateur@adDahukAlQatal, soit le « tueur souriant ».

Jérôme Lebeau préparait-il réellement un attentat ? A-t-il profité de l'intervention du GIPN pour passer à l'acte ? En garde à vue, le Bénédictin a affirmé que, s'il avait tiré, « c'était pour tuer, sinon, [il aurait] utilisé des balles en caoutchouc ». Toutefois, après sa mise en examen, il a nuancé, indiquant que, au moment où il avait appuyé sur la détente, « ce n'était pas pour tuer, mais pas pour plaisanter non plus ». La préméditation n'a d'ailleurs pas été retenue dans les chefs de mise en examen. Pourquoi ce jeune homme sans histoires, selon les témoignages de son entourage recueillis par la presse locale, et, d'après ce qu'il a toujours clamé, « à l'abri du besoin », s'est-il radicalisé ? Et quel rôle exact a joué sa mère dans sa dérive ?

### **Une « relation fusionnelle » avec sa mère**

Au fil de l'enquête, durant laquelle la figure paternelle ne semble jamais avoir été évoquée, il est apparu que Marie-Annick Lebeau, qui noue avec son fils une « relation fusionnelle », a souhaité à tout prix « le protéger au point de le suivre dans son raisonnement et ses actions ». Elle s'est à son tour convertie à l'islam, en en reconnaissant cependant « une connaissance très superficielle » ; elle a admis avoir visionné des vidéos de Daesh, dont l'une montrant un égorgement, à la demande de Jérôme ; elle a aussi reconnu avoir financé l'achat des armes et des munitions retrouvées à son domicile ; elle aurait accompagné son fils sur des lieux où ont été commises des dégradations sur des oratoires de saint Expédit, un saint catholique très présent à La Réunion...

D'après son avocat, Martin Desrues, joint par 20 Minutes, c'est aujourd'hui « une femme davantage morte de trouille pour son fils que pour elle-même » qui s'apprête à comparaître, libre. Dans quelles dispositions d'esprit son fils se trouve-t-il près de trois ans après son interpellation ? 20 Minutes n'a pas été en mesure d'interroger son avocate, Menya Arab-Tigrine. D'après nos informations, sa détention lui aurait permis de prendre ses distances avec la radicalité religieuse - incarcéré au centre pénitentiaire de Domenjod, à Saint-Denis, le chef-lieu de La Réunion, il a été transféré à Fresnes, dans le Val-de-Marne, le 18 février. Les policiers blessés lors de l'interpellation, eux, « attendent que justice passe, selon l'avocat de l'un d'entre eux, Laurent-Franck Liénard. Ils se sont remis de leurs blessures, les deux sont combattifs, mais, quel que soit le niveau de préparation, ce qu'ils ont vécu a été une vraie effraction psychologique. »

### **La radicalisation en Outre-mer**

Si les magistrats professionnels reconnaissent la culpabilité des Lebeau à l'issue du procès, prévue jeudi, ce nom viendra grossir un peu plus la liste des Réunionnais, dont on a eu connaissance, et qui se sont déjà illustrés en matière de terrorisme : les frères Clain, Nassirdine M'Zé, Naïl Varatchia ou encore Riad Ben Cheik. De quoi confirmer que l'outre-mer, en particulier ce département de l'océan Indien, n'est pas épargné par le djihadisme. Malgré ses tentatives auprès du Pnat, des ministères de l'Intérieur et des Outre-Mer, 20 Minutes n'a pas eu accès aux derniers chiffres concernant le nombre de signalements pour radicalisation ou de fichés S originaires des départements ultramarins. D'après une source parlementaire, « on ne veut pas ghettoïser les outre-mer ».

En mars 2015, 48 cas de radicalisation avaient été signalés à La Réunion, ce qui plaçait l'île loin devant Mayotte (8 cas), la Martinique (8) et la Guadeloupe (7). Selon nos confrères du Journal de l'île de La Réunion, deux ans plus tard, 142 Réunionnais étaient fichés S.

Publié par Julie Bossart pour le 20minutes, le 2 mars 2020.